



### Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts

**La prise en charge pédopsychiatrique dépendra-t-elle, à l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais, d'une logique de santé publique ou d'une logique de territoires cantonaux ?**

Depuis la création de l'Hôpital du Chablais en 1999, le service de pédiatrie accueille régulièrement des enfants et des adolescents atteints dans leur santé psychique. Il s'est agi d'abord d'une collaboration avec des pédopsychiatres associés vaudois et valaisans puis, dès 2006, de la création à l'Hôpital du Chablais d'une unité d'hospitalisation pédopsychiatrique (UHPP) dotée non seulement de médecins et d'un psychologue associé, mais aussi d'infirmières en pédopsychiatrie référentes, d'un éducateur et depuis peu d'une enseignante, financée par la DGEO vaudoise. Cette structure, qui comporte 4 lits intégrés dans le service de pédiatrie, a prouvé son efficacité et sera transposée dans l'Hôpital Riviera-Chablais.

Malheureusement, elle ne bénéficie en principe actuellement qu'aux enfants et adolescents vaudois, puisque le canton du Valais a une unité d'hospitalisation d'adolescents à Sierre. Il n'empêche que de nombreux jeunes valaisans sont régulièrement hospitalisés à Aigle, l'unité de Sierre étant régulièrement surchargée. Mais ils ne bénéficient alors que d'un suivi en liaison, sans prise en charge multidisciplinaire, comme il sierrait dans ces situations. Il n'a été possible d'hospitaliser des enfants valaisans à l'UHPP que pour autant qu'une hospitalisation hors canton soit acceptée.

Cette situation boîteuse aurait dû normalement s'amender avec la construction du nouvel hôpital à Rennaz, mais il semble bien que le canton du Valais entende créer une structure hospitalière pédopsychiatrique à Monthey (dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique de Malévoz), y compris en fermant l'actuelle qui est à Sierre. Il en résulterait deux structures dans le Chablais, ce qui paraît pour le moins étonnant, du point de vue de la santé publique et de la distribution des soins, donc de l'accessibilité pour les familles. De plus, cela remet en question le principe, pourtant reconnu, de l'hospitalisation des enfants et adolescents dans un environnement spécialisé dans la prise en charge pédiatrique plutôt que psychiatrique.

En tenant compte de cette situation et en relevant que la collaboration entre la Fondation de Nant – dont dépend la pédopsychiatrie de l'Est vaudois – et le service vaudois de la santé est excellente, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat dispose-t-il des mêmes informations sur l'avenir de la pédopsychiatrie hospitalière dans la région de l'Est vaudois et le Valais ?
2. Y a-t-il eu une concertation entre Vaud et Valais au sujet de ce dossier ?
3. La planification de lits pédopsychiatriques dans la région du Chablais dépend-elle d'une telle concertation ?
4. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il l'avenir de la prise en charge de la pédopsychiatrie hospitalière dès 2017 pour la région Riviera-Chablais ?

Lausanne, le 28 mai 2013

Christiane Jaquet-Berger

  
Jean-Pierre Dubois  


Sans développement.